

70 120

Objet

tracé de l'autoroute  
POITIERS - BORDEAUX

DATE DE CONVOCATION

7 DECEMBRE 1970

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de conseillers  
en exercice 25  
Nombre de présents 20  
Nombre de votants 20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le Onze Décembre à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous  
présidence de Monsieur MATRAS Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS - NELLE - FOUCHÉ - M. BUJARD -  
COLLE - LANUSSE - BOUCHET - HAULIN - BOUDEY - BROTON -  
OSQUIGUIL - VULTAGGIO - POUGET - ROLA - BERLAND -  
STIPAL - CARBLON - NARTEAU - GAGNET - BÉTOUS -  
Représentés : M. DE LIPEWOSKI par M. MATRAS  
M. DOMECQ par M. LANUSSE  
Absent excusé : M. BIDEAU  
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

RÉCÉPISÉ EN ÉDITÉ le  
7 DECEMBRE 1970  
Préfecture de la  
CHARENTE MARITIME

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal

- Considérant que selon le journal SUD-OUEST du  
dimanche 29 Novembre 1970, Monsieur ALBIRY CHALANDON  
Ministre de l'équipement, lors d'une séance de  
travail à POITIERS le vendredi 27 Novembre 1970,  
aurait demandé à ses interlocuteurs de la région  
POITOU - CHARENTES de se prononcer sur le tracé de  
l'autoroute POITIERS - BORDEAUX :

" Faut-il que celle-ci passe par ANGOULEME ou par  
NIORT et SAINTES ? "

- Considérant que la Ville de ROYAN station de  
tourisme classée du littoral de la Charente - Maritime,  
en même temps capitale de la presqu'île d'ARVERT est  
concernée par la question posée,

- Considérant en effet que son expansion comme  
celle de la presqu'île est incontestablement liée  
à l'amélioration de ses accès, donc à la construction  
de l'autoroute POITIERS-BORDEAUX et à celle de  
OCEAN,

- Considérant qu'un infléchissement de l'auto-  
route POITIERS-BORDEAUX vers SAINTES désenclaverait  
la Charente - Maritime et répondrait aux nécessités  
vitales du tourisme de la presqu'île et des îles et  
en tout premier lieu de l'agglomération de ROYAN;

- Considérant qu'un tel tracé nécessiterait  
à ANGOULEME à partir du moment où ses raccordements  
seraient prévus et un aménagement de la nationale  
actuelle, réalisée,

- Considérant que ROYAN ne pourra jouer le rôle économique qui est le sien qu'à partir du moment où au moins une voie d'accès pourra déboucher sur une autoroute à proximité de SAINTES ,

DEMANDE INSTANTANÉE

à Monsieur le Ministre de l'Équipement par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la Charente - Maritime , que le tracé de l'autoroute POITIERS - BOURDEAUX , s'infléchisse au profit vers SAINTES .

et ans que dessus  
présents .

Fait et délibéré à ROYAN les jours, mois

Ont signé au registre MM. les membres

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Secrétaire d'Etat  
Aux Affaires Étrangères  
Le Premier Adjoint



M. RATRAS

VU  
La Rochelle, le 21 DEC. 1970  
Le Préfet:

*Langlade*

H. LANGLADE